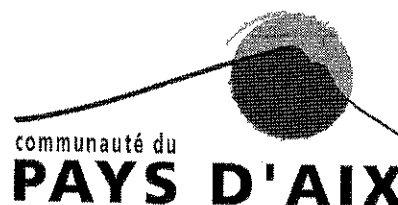


Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130606-2013_A090-DE
Date de télétransmission : 18/06/2013
Date de réception préfecture : 18/06/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 JUIN 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A090

OBJET : Habitat - Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire - "Résidence Internationale de Cuques" à Aix-en-Provence - 350 logements PLS - CROUS d'Aix-Marseille

Le 6 juin 2013, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 mai 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS-MASINI Maryse – AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – ALBERT Guy – AMAROUICHE Annie – AREZKI Alain – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARBAT-BLANC Odile – BARRET Guy – BAUTZMANN Marcel – BELLUCCI Angélique – BENON Charlotte – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BONTHOUX Odile – BORDET André – BOULAN Michel – BOUTILLOT Guy – BOYER Michel – BRAMI Héliot – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CONTE Marie-Ange – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DEVESA Brigitte – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – FOUQUET Robert – GACHON Loïc – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GASCUEL Jacques – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – LAFON Henri – LAGIER Robert – LECLERC Jean-François – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – LONG Danielle – LOUIT Christian – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MAURICE Jany – MERGER Reine – MICHEL Claude – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – OLLIVIER Arlette – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Claude – PIERRON Liliane – QUARANTA Alain – RIVORY Olivia – ROUARD Alain – ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRINQUIER Noëlle – VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – CHEVALIER Eric donne pouvoir à OLLIVIER Arlette – CHORRO Jean donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CIOT Jean-David donne pouvoir à MARTIN Régis – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MAURICE Jany – DECARA Yannick donne pouvoir à FILIPPI Claude – DEMENGE Jean donne pouvoir à ALBERT Guy – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile – DILLINGER Laurent donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PIERRON Liliane – GALLESE Alexandre donne pouvoir à TAULAN Francis – GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à LECLERC Jean-François – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – JONES Michèle donne pouvoir à LOUIT Christian – JOUVE Mireille donne pouvoir à ROUGIER Jacques – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à GERACI Gérard – MATAS Henri donne pouvoir à BENON Charlotte – MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre – NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard – ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SILVESTRE Catherine – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – PIN Jacky donne pouvoir à BONFILLON Jean – PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MORBELLI Pascale – RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette – SUSINI Jules donne pouvoir à DELOCHE Gérard – TERME Françoise donne pouvoir à BRAMI Héliot – TONIN Victor donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BRUNET Danièle – BUCKI Jacques – CURINIER Erick – GOURNES Jean-Pascal – GUEZ Daniel – GUINDE André – HAMARD-OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – MAURET Jacques – MEDVEDOWSKY Alexandre – MOHAMMEDI Amaria – MOINE Anne – NICOLAOU Jean-Claude – PELLENCO Roger – PIZOT Roger – POITOU Frédéric – POTIE François

Secrétaire de séance : Odile BARBAT-BLANC

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

07_1_01

CONSEIL DU 6 JUIN 2013

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Co-rapporteur : Christian LOUIT

Thématique : Habitat

**Objet : Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire-
« Résidence Internationale de Cuques » à Aix-en-Provence - 350
logements PLS – CROUS d'Aix Marseille. Plan Campus
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le CROUS d'Aix Marseille sollicite l'octroi d'une subvention de **2.275.000 €** pour la réalisation d'une Résidence Universitaire comprenant 350 logements, dont **1.575.000 €** au titre du logement locatif social, et **700.000 €** au titre de la participation de la CPA au Plan Campus pour les étudiants à faible niveau de revenus.

Exposé des motifs :

Afin de mettre en cohérence ses aides en faveur du logement locatif social avec la RT 2012 applicable depuis le 1^{er} janvier 2013, le Conseil de Communauté a voté un nouveau dispositif par délibération N° 2013-A031 du 28 mars 2013. De plus, afin de rationaliser l'attribution de ses participations, il a opté pour des forfaits en fonction de la surface des opérations, à l'exception des logements étudiants pour lesquels le

forfait au logement est maintenu, sous réserve de l'application d'une redevance inférieure ou égale au niveau PLUS.

Par délibération du 24 octobre 2008 n° 2008-A095 le Conseil de Communauté a complété les aides de la CPA au titre du logement social par une aide au titre de l'enseignement supérieur à hauteur de 2.000 Euros par logement construit pour étudiants.

Par délibérations du Conseil du 25 février 2010 (n° 2010_A_019) et du 24 juin 2010 (n° 2010_A_102) le Conseil de Communauté s'est engagé dans le programme multipartenarial « Plan Campus » à hauteur de 2.000.000 d'Euros en faveur de la construction de logements pour étudiants à faible niveau de revenus.

Dans ce contexte, **le CROUS d'Aix Marseille** sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour l'attribution de ses subventions au logement social et pour les étudiants à faible niveau de revenus dans le cadre du Plan Campus pour la construction d'une Résidence Universitaire de 350 logements, située Traverse de Cuques à Aix-en-Provence, sur un terrain mis à disposition du CROUS d'Aix Marseille par arrêté du 22 mai 2008 portant attribution à titre de dotation d'ensembles immobiliers domaniaux.

Après démolition des bâtiments existants sur le site (restaurant universitaire et salle culturelle actuellement laissés à l'abandon), cette résidence destinée à recevoir des étudiants internationaux comprendra 330 T1 de 18 m² et 20 T1' PMR (*personnes à mobilité réduite*) de 20m².

Les travaux seront effectués en 2 phases : la livraison de 200 logements est prévue à la rentrée 2014, puis 150 à la rentrée 2015.

La redevance appliquée s'élèvera à 293 € charges comprises (à titre indicatif, le montant maximum de la redevance PLUS, fixé par la circulaire loyers du 24 janvier 2013, s'élève à 353 € pour un T1).

Le prix de revient de cette opération s'élève à 15 353 498 €.

La participation de la CPA s'effectue en s'appuyant sur les deux dispositifs précités.

↳ Le premier, au titre du forfait logement locatif social, en application de la délibération N° 2013-A031 s'élève à 1 575 000 €.

↳ Le second, au titre de la participation au Plan Campus en faveur des logements pour étudiants à faible niveau de revenu, en application des délibérations N° 2008-A095, 2010_A_019 et 2010_A_102, s'élève à 700.000 €.

Plan de financement prévisionnel :

Prêt PLS	8 000 000 €
Prêt PHARE	1 500 000 €
CPA forfaits logement social étudiants	1 575 000 €
CPA forfait Plan Campus	700 000 €
Conseil Régional	3 000 000 €
Fonds propres	578 498 €
TOTAL	15 353 498 €

Ville	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération	Adresse	Nb de logts	Coût de l'opération	Type de subv	Montant
AIX EN PROVENCE	CROUS d'Aix Marseille	Résidence Internationale de Cuques	Traverse de Cuques AIX EN PROVENCE	350	15 353 498 €	Forfaits lgt social étudiants	1 575 000 €
						Forfait CAMPUS	700 000 €
Total subventions							2 275 000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2008-A095 du Conseil communautaire du 24 octobre 2008 précisant les modalités de financement de la CPA au titre de l'enseignement supérieur à hauteur de 2.000 Euros par logement construit en complément des aides au titre du logement social ;

Vu la délibération N° 2010-A019 du Conseil communautaire du 25 février 2010 approuvant la Convention partenariale de site mettant en œuvre le Plan Campus sur le site d'Aix-en-Provence ;

Vu la délibération N° 2010-A102 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 modifiant la délibération N° 2010-A019 relative à la Convention partenariale de site du Plan Campus sur le site d'Aix-en-Provence ;

VU la délibération N° 2013-A031 du Conseil communautaire du 28 mars 2013 déclarant d'intérêt communautaire les principes d'intervention en faveur des opérations de construction de logements sociaux ;

Vu l'information donnée à la Commission du Développement Economique et de l'Emploi du 9 avril 2013 ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 2 mai 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 16 mai 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER l'attribution d'une aide d'un montant maximum de **2 275 000 €** au CROUS d'Aix Marseille;

APPROUVER les termes de la convention définissant les modalités de versement de cette aide financière ;

AUTORISER Madame le Président ou ses représentants à signer ladite convention.

DIRE que la subvention au titre du logement locatif social, soit **1 575 000 €**, sera prélevée sur l'AP N° 2010/3 de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale ;

DIRE que la subvention au titre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, soit **700.000 €** sera prélevée sur l'Autorisation de Programme "Plan Campus - Cuques", sous réserve du vote de sa création et de l'inscription des crédits correspondants au Budget supplémentaire 2013."

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT**

**Direction Stratégie et Cohérence Territoriale
Service Habitat
Mission Enseignement Supérieur et Recherche**

N°

CONVENTION

entre

**la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
et
le CROUS d'Aix-Marseille**

**Opération « Résidence Internationale de Cuques »
Située à Aix-en-Provence**

CONVENTION

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération «Résidence Internationale de Cuques» réalisée par le CROUS au titre des aides au logement locatif social et de la participation au Plan CAMPUS .

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA)
Représentée par le Vice Président Délégué, Monsieur Jean-Claude FERAUD, et le Vice-Président délégué à l'Enseignement Supérieur, Monsieur Christian LOUIT, agissant en exécution de la délibération du Conseil Communautaire en date du 6 juin 2013
d'une part,

ET

Le CROUS, représentée par son Directeur, Monsieur Pierre RICHTER, agissant en exécution de la délibération du Conseil d'Administration en date du
d'autre part,

Préambule

Afin de faciliter la production de logements sociaux sur son territoire, la Communauté du Pays d'Aix a déclaré d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Construction neuve et acquisition-amélioration : délibération N° 2013-A031 du 28 mars 2013
- Aide à la réhabilitation : délibération n°2009-A055 du 15 mai 2009

Par délibérations du Conseil du 25 février 2010 n° 2010_A_019 et du 24 juin 2010 n° 2010_A_102 le Conseil de Communauté s'est engagé dans le programme multipartenarial « Plan Campus » à hauteur de 2.000.000 d'Euros en faveur de la construction de logements pour étudiants à faible niveau de revenus

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération «Résidence Universitaire de Cuques» réalisée par le CROUS d'Aix Marseille au titre des aides au logement social et de la participation au Plan CAMPUS pour la réalisation de 350 logements sociaux de type PLS à Aix-en-Provence.

Article 2 – Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

Par délibération n° du 6 juin 2013, la Communauté du Pays d'Aix a attribué une aide d'un montant de **2 275 000 €** . Cette aide correspond aux forfaits pour logements locatifs sociaux (1.575.000 €) et à la participation au Plan Campus en faveur de la construction de logements pour étudiants à faible niveau de revenus (700.000 €)

Article 3 – Modalités de versement

Le paiement de la subvention par la Communauté du Pays d'Aix s'effectuera selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 30% pourra être versé dès le démarrage des travaux, sur justification du commencement de l'opération (Ordre de Service)
- des acomptes pourront être versés en fonction de l'avancée du projet au prorata d'un décompte certifié par le Directeur et le Trésorier. Ces acomptes ne pourront pas excéder 80 % de l'opération,
- le solde interviendra à la fin de l'opération, sur production de justificatifs d'exécution (déclaration d'achèvement des travaux), accompagnés du décompte définitif certifié par le Directeur et le Trésorier (état des paiements effectués et liste des factures acquittées).

**Fait en deux exemplaires originaux
à Aix-en-Provence, le**

Pour le CROUS

Pour la Communauté du Pays
d'Aix

Pour la Communauté du
Pays d'Aix

**Le Directeur
Pierre RICHTER**

**Le Vice Président Délégué
Jean-Claude FERAUD**

**Le Vice Président Délégué
Christian LOUIT**

Conformément à la délibération N° du Conseil Communautaire du 06 juin 2013

OBJET : Habitat - Actions et aides financières - Logement social d'intérêt communautaire - "Résidence Internationale de Cuques" à Aix-en-Provence - 350 logements PLS - CROUS d'Aix-Marseille

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	127
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	127
Majorité absolue	64
Pour	127
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS-MASINI



17 JUIN 2013